Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212201289-20260314-2026__02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du CCAS de LOCARN

Séance ordinaire du 14 mars 2026

Date de convocation
10 mars 2026

Date d'affichage
10 mars 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 9
Présents : 6
Absents : 3
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-six, le quatorze mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du CCAS de LOCARN, dûment convoqué par la Présidente, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : BERT Marjorie, LE CORRE Patrick, LE FAOU Louis, TRENVOUEZ Rémi, BIHAN Rémi, LE BRAS Rachel

Absents excusés : PERENNES Marie-Louise

Absents non excusés : LACHATER Aurélie, DALLONGEVILLE Cécile

N° 2026-02

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 – BUDGET CCAS

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique 2025 du Budget CCAS, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2025,

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation à l'article 002 (Dépense de fonctionnement) : 566.58 €

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente
Marjorie BERT

MAIRIE de LOCARN (Côtes d'Armor)